



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER

## QUARTIERS PARC DU CHÂTEAU/GARE/ PORT-PREMIER



### INTRODUCTION DE MARIÈME GADIO

Marième Gadio, présidente du conseil et élue déléguée au quartier, exprime ses remerciements envers tous les participants pour leur présence, démontrant ainsi leur profond attachement à la vie démocratique et à l'amélioration de leur quartier.

Elle souligne l'importance des conseils de quartier et des nouveaux dispositifs participatifs pour favoriser la collaboration et l'écoute entre les élus et les habitants, dans le but d'améliorer le vivre-ensemble et la qualité de vie.

Elle annonce la mise en place, depuis janvier 2024, de permanences des adjoints de quartier afin d'accueillir individuellement les citoyens désireux de discuter de leur situation personnelle ou de poser des questions spécifiques concernant leur quartier.

De plus, elle encourage le public à consulter la nouvelle charte de la démocratie participative et de l'implication citoyenne, récemment adoptée par le conseil municipal,

qui établit le cadre et les modalités de fonctionnement des dispositifs participatifs, ainsi que les valeurs sur lesquelles repose la démocratie participative.

Le conseil de quartier s'est déroulé de manière enrichissante et dynamique, avec des interventions pertinentes et constructives des citoyens et des techniciens sur les sujets à l'ordre du jour.

Elle félicite les référents de quartier Jodelle Malanga et Raphaël Michaux pour leur mandat et leur engagement envers les habitants, soulignant leur rôle de porte-parole et leur responsabilité dans les instances participatives.

Marième Gadio met en avant les efforts déployés pour améliorer la sécurité et le cadre de vie, ainsi que les nouvelles initiatives et animations du premier trimestre 2024.

## Ordre du jour

- Présentation des référents de quartier
- Point actualité dans votre quartier
- Point projet dans votre ville
- Débat/Questions diverses

## Les atouts des conseils de quartier



Associer les habitants  
à la vie et à l'avenir  
de leur quartier



Améliorer la  
qualité de l'action  
publique



Écouter, suggérer  
et dialoguer  
ensemble



**Lundi 27 février 2024 à 19h**



**Salle Paul-Langevin  
1, rue Paul-Langevin**



## POINT SUR LES PROJETS DE LA VILLE

**2024** : Deuxième phase de la réhabilitation de l'Hôtel de Ville avec son guichet unique

**2024** : Construction de la salle des mariages, du Conseil municipal et des expositions au parc du Gros-Buisson



**2024-2025** : Poursuite des aménagements du Lac Montalbot par la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine

**2024-2026** : Lancement des études de la requalification de la Place Anatole-France.

**2024** : Reprise du programme immobilier de la Tour 27 - L'Apparté

**2024-2025** : Aménagement du Pôle-Gare

**2024-2034** : Rénovation urbaine de la place du 8 mai 1945 et construction du centre culturel

En annexe, le Powerpoint diffusé lors du Conseil de quartier qui détaille les grandes lignes des projets

### ■■■ CADRE DE VIE : DES ACTIONS EFFICIENTES ET PROACTIVES ONT ÉTÉ DÉPLOYÉES POUR AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LA GESTION DE LA PROPRIÉTÉ

- La réparation des nids de poule en 72h environ après signalement,
- Le renforcement des partenariats avec les bailleurs sociaux, l'embellissement des espaces verts,
- L'amélioration de la gestion des déchets et la réfection des rues.

### ■■■ ACTUALITÉS



### Changement de délégation pour la gestion de l'eau potable

La société SAUR a remporté le marché de la gestion de l'eau, succédant à SUEZ depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour des raisons économiques, de qualité et d'investissement pour la rénovation du réseau.

### Modernisation de l'éclairage public

Remplacement des anciens luminaires de février par des lampes LED depuis 2023, notamment pour réduire la consommation d'énergie et améliorant la qualité de l'éclairage. La régulation de la puissance d'éclairage est désormais programmée selon les horaires et les zones.



### ■■■ SÉCURITÉ : MESURES DE SÉCURITÉ RENFORCÉES POUR GARANTIR LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

#### Réhabilitation et modernisation du réseau de vidéo-protection



Actuellement composé de près de 38 caméras réparties dans les zones stratégiques de la Ville, le réseau sera étendu à plus de 70 caméras d'ici 2026, conformément à la loi et sous réserve d'autorisation préfectorale. Le Centre de Supervision Urbain (CSU) de la police municipale contribue à renforcer la prévention et la sécurité des citoyens, en soutien aux patrouilles de terrain, aux enquêtes et à la lutte contre la délinquance et les incivilités.

**Intensification des contrôles et des verbalisations contre les stationnements illicites**, avec plus de 1013 mises en fourrières jusqu'à présent.

#### Opération Tranquillité Vacances

Des patrouilles régulières sont programmées autour des domiciles pendant les vacances pour dissuader les cambriolages ou intrusions, bénéficiant à plus de 620 logements.

### ■■■ ANIMATIONS 2024

#### Jeux Olympique 2024

Le passage de la Flamme Olympique le 22 Juillet sera l'évènement fort de cette année. Les Vigneusiens auront l'occasion d'assister à des moments festifs et sportifs avec, tout au long de cette journée, des animations pour les jeunes, pour les familles, des animations de rue et des démonstrations sportives...

## Initiatives pour améliorer le quotidien des habitants de Vigneux-sur-Seine : l'application mobile de Vigneux-sur-Seine

Depuis janvier 2024, la municipalité a lancé une application mobile offrant aux Vigneusiens un accès pratique à l'actualité municipale et à plus de 20 services visant à simplifier leur vie quotidienne.

Cette application permet notamment de réserver des spectacles en ligne, de recevoir des alertes météo et d'urgence, de contacter directement les services municipaux, de partager des avis avec le Maire et les élus, d'obtenir en temps réel les horaires des prochains RER, de consulter les menus des cantines, de trouver des informations sur les parcs, jardins, structures culturelles, sportives et de contacter les associations locales.



## DÉBAT - QUESTIONS/RÉPONSES

### ■■■ SÉCURITÉ

**Un résident signale la vitesse excessive des bus entre les rues reliant la Mairie à la Gare, représentant un danger pour les piétons. Quelles mesures envisagez-vous pour faire respecter la vitesse autorisée ?**

La police municipale précise que les contrôles routiers ont été intensifiés dans ce secteur. Des caméras spécifiques seront installées et permettront la vidéo verbalisation, qui sera un outil efficace et dissuasif.

Les agents équipés de jumelles radars effectuent de nombreux contrôles pour réguler la vitesse et sanctionner les contrevenants.

**Des participants ont demandé la mise en place de ralentisseurs pour limiter la vitesse des automobilistes.**

Le service cadre de vie souligne que bien que les ralentisseurs soient dissuasifs, certains conducteurs parviennent malgré tout à les contourner. Ils suggèrent que le rétrécissement de chaussée pourrait être une alternative pertinente, sauf pour les voies départementales où cela pourrait compliquer le passage des bus et entraîner des embouteillages.

**Une participante signale que des conducteurs utilisent leurs téléphones portables au volant et suggère**

**l'installation de caméras de vidéosurveillance.**

La police municipale confirme que lors des contrôles routiers effectués par des motards, de nombreuses infractions liées à l'utilisation du téléphone au volant ont été relevées, y compris chez les conducteurs de bus et d'ambulances. Des verbalisations sont systématiquement émises pour cette infraction.

**Pour lutter contre les excès de vitesse des chauffeurs de bus, il serait judicieux d'organiser une campagne de sensibilisation ?**

La police municipale remonte ces infractions à la société KEOLIS, qui prends des mesures à l'encontre de ses chauffeurs pour les responsabiliser dans leur comportement voir les sanctionner.

**Un participant signale des haies débordantes sur le trottoir dans les rues Pierre Marin et Corneille, entravant la circulation et représentant un réel danger pour les piétons, en particulier dans ces rues à fort flux de circulation.**

La police municipale est intervenue à plusieurs reprises au domicile des propriétaires en les sommant de respecter la réglementation en matière d'entretien des espaces verts. Cette problématique concerne l'ensemble de la ville où certains résidents n'entretiennent pas leurs végétations. Il est donc très difficile de contacter certains résidents.

**Rue Pierre Marin : une résidente déplore l'absence de places de stationnement à proximité des commerces et de la mairie, ce qui contraint certains automobilistes à stationner sur le trottoir.**

Dans le cadre de la rénovation de l'hôtel de Ville et de cette portion de rue, qui est une voie départementale, une réflexion sera menée avec le département. L'objectif est de créer un lieu de croisement apaisé, sécurisé et amélioré à la fois pour la circulation des piétons et pour la fluidité de la circulation des véhicules. Cette initiative permettrait ainsi de résoudre deux problématiques : la circulation automobile et piétonne.

**Serait-il possible d'élargir les trottoirs ?**

Le service cadre de vie indique que cette proposition serait envisageable à condition de posséder suffisamment d'espace sur la voie publique. Cette proposition sera éventuellement étudiée dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement de la voirie.

**Rue des Camélias : Une habitante évoque des problèmes d'accessibilité à la fibre optique et le vandalisme des armoires fibres.**

Le dossier est en cours de traitement par l'élue référente.

**Avenue du Président Robert Lakota (Immeuble face gare) : un résident évoque des dégradations de la qualité de vie de leur quartier (consommation excessive d'alcool sur le parvis, squat, insécurité, point de deal...).**

La police municipale souligne qu'elle intervient quotidiennement dans le secteur de la gare, avec de nombreux



dispositifs humains et matériels déployés pour assurer la sécurité, tant au niveau de la circulation que pour traiter les problématiques de fréquentation et de délinquance. Les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) verbalisent et effectuent des rondes. Les points de vente de drogue font l'objet d'investigations de la part de la police nationale.

Dans la rue Molière, de nombreuses verbalisations et mises en fourrière ont été effectuées. Sur le parvis de la gare, Un agent de l'ASVP a récemment été agressé par un individu non résident à Vigneux.

La consommation d'alcool sur le parvis et dans d'autres quartiers de la Ville est en partie due au non-respect des ouvertures tardives de certains commerçants. Ces derniers font l'objet de contrôles, de verbalisations et en cas de récidive, ils peuvent être soumis à des fermetures administratives par le Préfet.

Pour préserver les enfants de la vue des dealers, une haie végétale sera installée à l'école Delaunay.

**Rue Pierre Marin : un habitant signale la présence de haies qui débordent sur les trottoirs et gênent la circulation des piétons**

La police municipale a rappelé la réglementation relative à l'entretien des haies. Ils informent qu'ils sont intervenus à cette adresse et n'ont pas constaté de haies posant problème.

**Dans la Rue de la Liberté, le marquage au sol du STOP est devenu illisible. Serait-il possible de le rafraîchir ?**

Une campagne de marquage au sol est prévue prochainement.

**Les participants demandent la mise en place d'un distributeur automatique de billets (DAB) à la gare.**

Nous allons étudier cette proposition. Nous prendrons contact avec la Société Générale et la SNCF pour examiner la faisabilité de ce projet.

**Rues Parmentier, Henri Rossignol, Maréchal Ney, Molière et W. Rousseau, nous constatons la présence fréquente de véhicules ventouses, ainsi qu'un stationnement anarchique, parfois sur les trottoirs. Ces véhicules entravent le cheminement des piétons, ainsi que le passage des balayeuses et des camions de collecte des déchets.**

Une étude est en cours, accompagnée d'une consultation des résidents de ce secteur via un questionnaire afin de décider de l'instauration d'un stationnement règlementé.

Une restitution de ce cette consultation vous sera communiquée.

En conclusion de ce compte rendu du conseil de quartier, l'élue tenait à remercier chaleureusement tous les participants pour leur présence et leur contribution précieuse aux échanges. Leurs idées, suggestions et préoccupations ont été essentielles pour éclairer nos réflexions et orienter nos actions à venir pour l'amélioration de notre quartier.

Enfin, elle invite les participants à partager un verre de l'amitié, afin de poursuivre les échanges de manière plus informelle et espère les retrouver nombreux lors des prochains événements et réunions.

## PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER

Judi 7 novembre 2024 à 19h  
à la salle Gaston-Vial  
30, rue Gaston-Vial